



Dossier d'inscription à l'école de golf du Sporting club de vichy



Saison 2026/2027

GOLF DU SPORTING CLUB VICHY

5 Allée Georges Baugnies, 03700, Bellerive sur Allier

04 70 32 39 11

sporting.vichy@orange.fr

<https://golf-vichy.fr/>



Informations du jeune

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / /

Sexe : ☐ M ☐ F

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone du jeune :

Index :



Informations sur les tuteurs légaux

Tuteur 1 :

Nom & Prénom :

Téléphone :

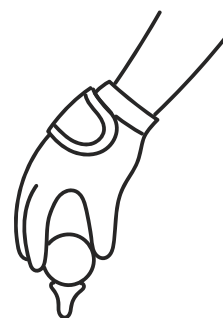
Email :

Tuteur 2 (facultatif) :

Nom & Prénom :

Téléphone :

Email :



Nos Pros



Alain Gaultier
Enseignant PGA France



Clara Oléon
Enseignante en cours de
formation pour le DE

Nos engagements :

- Favoriser l'autonomie et la prise de confiance sur le parcours
- Allier exigence, plaisir et motivation à chaque séance
- Développer les qualités techniques et mentales de chacun

- Accompagner chaque joueur selon son niveau
- Enseigner dans un esprit de plaisir et de progression
- Développer la confiance, le respect et le fair-play
- Etre à l'écoute des objectifs de chacun

Le Sporting Golf Club de Vichy - Une équipe à votre service



LES GROUPES

Groupe Baby

120

- 1h de cours
- Animations

Groupe Birdie

165€

- 1H30 de cours
- Carte de seaux de balles illimités
- Accès au practice & putting green accompagné d'un adulte
- Passage des drapeaux

Groupe Eagle

190€

- 1h30 de cours
- Animations
- Passages drapeaux
- Compétitions du club

Groupe Albatros

240€

- 3 h de cours
- Joueurs classés uniquement
- Participation aux compétitions du club et du comité territorial
- Entraînements individuels (tarifs préférentiels proposés par les Pros)
- Objectifs

Samedi

De 11h à 12h

Samedi

De 15h30 à 17h
De 14h à 15h30

Mercredi

De 14h30 à 15h30 / De 15h30 à 17h

Samedi

De 9h à 12h



Inscription

Formules :



Groupe BABY

Prix :

120€



Groupe BIRDIE

165€



Groupe EAGLE

190€



Groupe ALBATROS

240€

Licences :



Né(e) à partir de 2015

22€



Né(e) entre 2009 et 2014

25€



Nouveau licencié

30€



Pack équipement edg

70€

Le Pack comprend une casquette, une serviette, un polo et un chill out logoté

* voir tailles au pro shop



CASIER RANGEMENT MATERIEL 40€

Les casiers peuvent être partagés entre enfants
La direction du golf ne souhaite plus le stockage du matériel dans le local utilisé les années précédentes

Total :

Règlement



Carte bleue



Espèces



Chèque

Date et signature :

**Autorisation de filmer, photographier,
exploiter l'image & diffuser l'image**

Je (nous) soussigné(s)

Domicilié(s) au

Autorise le golf du sporting club de vichy

- à filmer et/ou photographier, sans contrepartie de quelque nature que ce soit, mon (mes) enfant(s) mineur(s)

Nom(s) et prénom(s) :

- à utiliser, sans contrepartie de quelque nature que ce soit, l'image de mon (mes) enfant(s) susmentionné(s) aux fins d'un document à vocation purement pédagogique interne à l'association sportive / à l'école de golf.
- à diffuser, sans contrepartie de quelque nature que ce soit, l'image de mon (mes) enfant(s) susmentionné(s) sur le site internet de l'association sportive / de l'école de golf jusqu'à ses 18 ans

Fait à

Le

**Signatures des représentants légaux (père et mère), précédées de la mention
"lu et approuvé - bon pour accord"**



Autorisation des parents

Je (nous) soussigné(s), _____, autorise mon enfant à participer aux cours et aux rencontres sportives du Club Jeunes du Golf Sporting Club Vichy.

D'autre part, j'autorise les responsables de ce club à prendre les mesures nécessaires d'urgence en cas d'incident survenant à mon enfant.

Nom et téléphone du médecin traitant :

Date :

Signature :

Autorisation d'accompagnement en transport par un pro ou un bénévole du club

Je (nous) soussigné(s)

Domicilié(s) au

Autorisons les entraîneurs ou bénévoles désignés par le club à véhiculer notre enfant sur un lieu d'entraînement, de compétition ou d'hébergement. Ceci est valable pour tous véhicules à moteur (voiture, minibus, voiturette de golf, etc.)

Fait à

Le

**Signatures des représentants légaux (père et mère), précédées de la mention
"lu et approuvé - bon pour accord"**



Chartre Ecole de golf 2026-2027

Art 1 – Inscription

- L'inscription est due le jour de la reprise des cours en septembre et doit être réglée en totalité au 31 octobre de l'année en cours. La licence est obligatoire et doit être validée par un certificat médical ou un questionnaire de santé.
- En cas d'abandon, cette cotisation sera remboursable, au prorata des cours effectués, jusqu'aux vacances de Toussaint.
- La direction de l'EDG s'octroie le droit de congédier définitivement un jeune qui ne serait pas en phase avec l'enseignement dispensé : assiduité, motivation, attention. La cotisation sera alors remboursée au prorata des cours pris
- Les Greenfees invités ne sont pas compris dans la cotisation de l'EDG

Art 2 : Absence

En cas d'absence à un cours, il n'est pas prévu de rattrapage, ni de remboursement ; Par correction, cette absence sera signaler au plus tôt à l'enseignant.

Art 3 : Ponctualité

L'enfant doit être présent 5 mn avant le début du cours, afin que celui-ci commence à l'heure .
A la fin de la séance, les parents doivent récupérer leur enfant à l'heure . En cas de retard occasionnel, les parents doivent prévenir le club: l'enfant est sous la responsabilité du club, uniquement durant les cours .
Il n'y a pas de garderie, ni de personnel formé à cette fonction .

Art 4 : Comportement-Tenue-Etiquette

Une tenue correcte et sportive est exigée et adaptée à la météo : polo, pantalon (pas de jogging) pull et imperméable. Les chaussures de golf ne sont pas obligatoires, mais prévoir des basket confortables et imperméables pour l'hiver.

Les téléphones et baladeurs sont interdits durant les cours

Les parents peuvent attendre sur place (bar et restaurant) sans suivre, ni intervenir durant les cours .

L'enfant s'engage à respecter le parcours, les autres golfeurs, les jardiniers et tout le personnel du golf.
Il est interdit de courir sur les zones fragiles (putting green et greens)

Art 5 : Équipement

Les clubs sont prêtés en début d'année, mais il sera préférable d'avoir son propre matériel pour venir s'entraîner. Une bourse d'échanges et de ventes de matériel sera organisée autour des vacances de Toussaint.

Votre enseignant sera là pour vous conseiller .

Art 6 : Zone d'accueil des enfants

La zone d'accueil est située devant le local des Pros

Art 7 : Perte ou vol

Le golf n'est nullement responsable de la perte ou du vol de quelques objets que se soit dans le périmètre du golf

Le parking n'est pas gardé et le golf n'est pas responsables des dégradations et vols occasionnés sur celui ci

Art 8 : Démarche qualité -Label École de Golf

Le SCV est engagé dans une démarche de qualité. Les jeunes devront conserver et mettre à jour, un carnet du jeune golfeur. Ils devront participer aux compétitions et passage des tests des drapeaux, tout au long de l'année. Un tableau d'affichage est tenu à jour : toutes les informations de la vie du club y sont présentes.

Art 9 Non respect du règlement et sanctions disciplinaires

La direction du club ainsi que les enseignants sont en charge de l'application du règlement .Le non respect de celui ci entraîne la possibilité pour le club, de décider d'avertissements et d'exclusion temporaire, voire définitive .L'enfant et ses parents seront entendus et en cas d'exclusion, aucuns remboursements de prestations ne sera dus. Le Club se réserve le droit de refuser l'adhésion d'un jeune ayant précédemment contrevenu au présent règlement.

Signature des parents

Signature du jeune